



Conseils pour recouvrement de facture

Par **Iyam**, le **11/05/2009** à **21:14**

Bonjour,rrnrIl y a peu, j'étais encore artisan du bâtiment.rnrnJ'ai travaillé pendant des années pour un client qui ne souhaitait pas de devis.rnrnIl faut dire que quand je démarrais un chantier chez lui, s'additionnait toujours d'autres travaux supplémentaires, et il a toujours réglé ses factures (au total une vingtaine en 5ans) sans problème.rnrnPour le dernier chantier, il m'a versé un acompte de 2500 euros, ce qui est presque égal à la moitié de la facture. A réception de la facture, il à refusé de verser le solde, prétextant mensongèrement que nous avions convenu d'une somme totale de 2500 euros, et m'a demandé de lui montrer le devis signé.rnrnJe sais que j'aurais du faire signer un devis, mais n'ai-je aucun recours? sachant que c'était devenu une règle entre lui et moi de travailler sans devis.rnrnMerci de vos critiques, bonne ou mauvaises.

Par **Solaris**, le **18/05/2009** à **21:57**

Bonjour,rrnrSi votre client est un professionnel vous n'avez pas besoin de devis.rnVous pouvez donc déposer votre dossier en injonction de payer devant le tribunal de commerce de vore domicile.